

INSOS GENÈVE

Association constituée en 2002, INSOS Genève est une section cantonale d'INSOS Suisse.

Elle compte plus de vingt membres, actifs dans le domaine de l'accueil et du soutien de personnes en situation de handicap à Genève.

INSOS GENÈVE

RAPPORT ANNUEL 2014

INSOS
Genève

Association cantonale des institutions
pour personnes avec handicap

RAPPORT ANNUEL 2014 D'INSOS GENÈVE

SOMMAIRE

1 /	Membres du comité	3
2 /	Institutions membres d'INSOS Genève	4
3 /	Message du président et du secrétariat	5
	Allocution du 14.11.2014	6 - 8
	Rapport du secrétariat	9 - 10
4 /	Mandat de représentation INSOS Genève Rapports des délégués	
	Commission sociale de l'OrTra santé-social Genève	11
	Rapport de la commission stratégique du domaine du social 2013-2014	12
	Commission romande de formation	13
5 /	Exercice 2014	14 - 16
6 /	Mandats de représentation et perspectives pour 2015	17

1 / MEMBRES DU COMITÉ

PRÉSIDENT **Jérôme Laederach**
Directeur général de la Fondation Ensemble

VICE-PRÉSIDENTE **Christiane Gaud**
Directrice de la Maison des Champs – Association Thaïs

TRÉSORIER **Bernard Babel** / jusqu'au 30.06.2014
Directeur général de PRO
Pierre Coucourde / dès le 01.07.2014
Directeur général de la Fondation Clair Bois

MEMBRES **Jean-Marc Simonin**
Directeur du Centre-Espoir
Peter Rothrock
Directeur de la Corolle
Alain Kolly
Directeur général des EPI
Laurent Bertrand
Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes

SECRÉTAIRE ASSOCIATIVE **Françoise Déruaz** / jusqu'au 31.03.2014
Marina Vaucher / dès le 01.04.2014

VÉRIFICATEUR DES COMPTES **Fernando Martin**
SCF révision SA



2 / INSTITUTIONS MEMBRES D'INSOS GENÈVE

ETAT AU 31.05.2015

MEMBRES ORDINAIRES

Fondation Aigues-Vertes Laurent Bertrand
Association APAJ Jacques Brunner
Centre Espoir Jean-Marc Simonin
Fondation Clair Bois Pierre Coucourde
Fondation Ensemble Jérôme Laederach
EPI Alain Kolly
La Corolle Barbara Bothner et Marie-Bernard Pelletier, a.i
ORIF Vernier Michel Guignard
Point du Jour Susann Balmer
Fondation PRO Bernard Babel
Réalise Christophe Dunand
SGIPA Angelo Pronini
Association Thaïs Christiane Gaud
Fondation Trajets Michel Pluss

MEMBRES ASSOCIÉS

ACTIFS Françoise Beuchat-Vailleau
AGIS Myriam Lombardi
Arcade 84 Alain Riesen
ARGOS Hervé Durgnat
Cap Loisirs Leila Karbal-Durand
CSP-Galiffe Alain Bolle
Fondation Foyer-Handicap Sophie Christen-Creffield



Nos remerciements chaleureux vont aux Fondations Aigues-Vertes, Foyer Handicap, Clair Bois et à l'Atelier Galiffe pour la mise à disposition d'images de leurs institutions.

3 / MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTARIAT

En 2014, INSOS Genève a amorcé une réflexion sur l'avenir et sur la meilleure façon d'œuvrer pour ses institutions membres. Car INSOS Genève est avant tout une association faitière dont la mission essentielle est sans aucun doute la défense des intérêts de ses adhérents.

INSOS Genève, ce sont aussi des institutions qui ont choisi de se regrouper, d'unir leurs forces, et d'être bien plus qu'une somme d'organismes. Ce qui veut dire qu'au-delà d'un comité à qui l'assemblée générale délègue un certain nombre de mandats, les institutions ont également choisi de travailler ensemble. Tout au long de l'année, la présidence a eu à cœur de consulter ses membres sur les enjeux cruciaux, de demander des avis, de s'enrichir de l'expérience de l'autre. Car toutes ces institutions représentent autant de compétences partagées, d'échanges constructifs et stimulants.

Alors bien sûr, les institutions membres d'INSOS Genève sont très diverses et, au premier abord, nous pourrions croire qu'elles ne partagent pas les mêmes préoccupations. Et pourtant, la présidence et le comité ont choisi de relever le défi de devoir chercher le dénominateur commun. Le parti a été pris d'aller au-delà des différences pour arriver à créer une émulsion afin que le collectif qu'est INSOS Genève prenne tout son sens.

INSOS Genève, ce sont avant tout des institutions qui avancent groupées, qui communiquent et qui mènent une réflexion commune. Ensemble, elles ont envie de faire évoluer la politique cantonale en matière de handicap. Elles ont donc adopté un positionnement commun face à l'Etat afin d'en devenir un partenaire, un interlocuteur privilégié et une force de proposition. Ce mouvement va continuer en 2015 et dans les années à venir.

Au travers de ce rapport annuel, le secrétariat et la présidence tiennent avant tout à remercier les institutions membres d'INSOS Genève pour leur mobilisation, leur solidarité et leur unité.

Marina Vaucher
Secrétaire associative
Jérôme Laederach
Président

ALLOCUTION DU 14.11.2014

EXTRAITS DE L'INTERVENTION FAITE LORS DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'INFORMATION RELATIVE À LA POLITIQUE GLOBALE DU HANDICAP, ORGANISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ DE L'ÉTAT DE GENÈVE, LE 14 NOVEMBRE 2014

Pour INSOS Genève, le défi est de s'inscrire de manière déterminée comme partenaire principal de l'Etat tout en défendant les intérêts des employeurs des établissements pour personnes handicapées, intérêts parfois contraires aux cadres, directives ou autres plans de mesures posés par ce même Etat. Il s'agit également de dépasser la dimension connotée et stigmatisante de la notion même de handicap, au sein d'un secteur pouvant être plus perçu par ses catégories d'appartenance alors que nous devons bien parler d'un continuum.

Les buts d'INSOS Genève sont de défendre les intérêts et de promouvoir les activités de ses membres, par la coordination, la collaboration et l'échange, ainsi que de représenter ces mêmes membres auprès des autorités genevoises et auprès des médias. Les buts sont également de soutenir INSOS Suisse, notamment dans le travail de représentation des intérêts au niveau national, et de collaborer avec les organisations poursuivant des buts similaires.

Reconnaissons-le, la satisfaction de ces buts est rendue complexe par la constellation même d'INSOS Genève. 21 membres qui diffèrent d'abord fondamentalement de par leurs missions, qui vont de la prise en charge de personnes toxicodépendantes à celle de personnes polyhandicapées, d'enfants ou d'adultes, parfois vieillissants. 21 institutions dont les structures juridiques divergent également, allant de l'établissement public autonome en passant par des fondations ou encore des associations de droit privé. 21 entités qui comptent quelques collaborateurs ou plusieurs centaines, avec des gouvernances actives politiquement ou plus discrètes. Enfin, des membres qui définissent leurs spécificités sous l'angle de la structure familiale, de l'institution, ou encore de l'entreprise sociale.

Cette diversité est la richesse de notre Canton et le fruit de la détermination et de l'investissement – souvent bénévole – de citoyennes et citoyens au service des plus vulnérables. Cette diversité est une force de proposition pour l'autorité étatique, mais doit également être capable de s'inscrire dans des divergences internes lors de la recherche de consensus, par des enjeux perçus comme trop distincts, par un positionnement bridé ou influencé par le cadre imposé.

Il s'agit dès lors de construire une action coordonnée, aussi bien interne mais également vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Si le dispositif des mesures garantissant une objectivation des moyens mis à disposition et un contrôle de ceux-ci apparaît comme prépondérant pour l'Etat, un recentrage doit se faire autour des besoins des bénéficiaires, en les objectivant mais aussi les qualifiant : passage au monde des adultes, comportements défis, double diagnostic, dimensions de santé, vieillissement, intégration, inclusion, réinsertion, pour n'en donner qu'un bref aperçu.

Il s'agit dès lors de réfléchir à l'optimisation de ces plateformes d'échanges. En cette période de finances difficiles que nous n'ignorons pas, la politique globale du handicap devra faire face à des choix et les assumer. Ce débat sera d'autant plus compliqué que la représentation de chacun à son sujet est différente. Nous devons nous rappeler que si les deux lois cantonales spécifiques – la Loi sur l'Intégration des Personnes Handicapées (LIPH) et la Loi sur l'Intégration des Jeunes à Besoins Educatifs Particuliers ou handicapés (LJJBEP) –, ont été votées à l'unanimité par le Parlement, ce sont probablement des définitions différentes qui se cachent derrière chaque voix. Handicap, intégration, autodétermination, participation sociale sont des concepts complexes qui peuvent également être déclinés différemment par les professionnels eux-mêmes et prendre en otage les bénéficiaires.

Si nous aspirons à une politique du handicap ambitieuse, nous devons nous autoriser des réformes structurelles. Au lendemain de l'entrée en vigueur en Suisse de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées, où inclusion et autodétermination sont clamées de tous, nous devons, chacun d'entre nous, nous confronter au changement et nous en donner les moyens, service public comme établissements privés subventionnés, décideurs comme réalisateurs, dans un dispositif facilitateur, souple et non figé.

Mais ces réformes doivent avoir un sens et ne pas oublier l'essentiel : le bénéficiaire. Ce citoyen que nous devons voir comme acteur de sa vie, ou pour le moins plus au travers de ses potentialités que de ses difficultés. Ainsi, INSOS Genève défend la diversité et la complémentarité, par l'adaptabilité et la souplesse du dispositif, avec pour objectif la déclinaison cohérente des prestations au service du bénéficiaire.

Diminuons les exigences bureaucratiques et les lourdeurs administratives ! L'augmentation des justifications à produire pour prouver que le travail est fait et que l'argent n'est pas gaspillé produit l'effet paradoxal de privilégier le back-office aux prestations elles-mêmes. Inspirons-nous de l'évolution même des référentiels normatifs en matière de management qui recentrent sur la seule maîtrise des risques et leur traçabilité et non sur la fabrication à la chaîne de procédures ou autres directives.

Bénéficiions d'une planification cantonale des besoins, précise et proactive, dans un continuum des mineurs aux majeurs ; il n'est pas acceptable de ne pas pouvoir libérer des places dans le dispositif mineur, faute d'anticipation ou de coordination ; facilitons les ouvertures et créations nécessaires, suivons l'évolution de la typologie même des bénéficiaires. Aujourd'hui, Genève ne répond pas à tous les besoins en la matière.

Disposons d'une cartographie du réseau et des projets de chacun. La finalité ne doit pas viser qu'une efficacité sur le plan administratif, prônant des fusions ou autres rapprochement entre structures. Il doit s'agir avant tout de nous enrichir par la complémentarité du dispositif et de le défendre au regard des détracteurs.

Comptons sur une politique du handicap « responsable », qui ne doit pas confondre moyens et besoins mais distinguer et traiter ceux-ci en les assumant pleinement. La louable intention de s'appuyer sur des démarches d'objectivation d'attribution de subventions entre établissements se réduit aux limites d'une politique de moyens, n'assumant pas un regard responsable sur les réels besoins. Encore une fois, nous sommes tous conscients des contraintes financières auxquelles nous devons faire face ces prochaines années. Cela ne doit pas être une raison pour ne pas objectiver les besoins, les faire remonter aux politiques de notre Canton afin que ceux-ci assument en pleine conscience les limites voire les suppressions de certaines prestations.

Contribuons à la mise en œuvre d'une législation au service du bénéficiaire, une législation qui n'a pas été voulue sous le seul angle de la gestion, mais bien comme cadre appliquant ce que des conventions ou autres classifications internationales reconnaissent : le droit de la personne en situation de handicap, la reconnaissance de la composante sociale de ce handicap, et donc la contribution structurelle à son existence.



Il s'agit alors d'articuler une politique qui ne répond pas par une seule logique de catégorisation et de silos d'appartenance ; une politique qui dépasse la notion obsolète si prise isolément de diagnostic, mais qui considère dans sa pleine mesure le continuum entre le polyhandicap et le léger trouble d'apprentissage ou d'adaptation ; une politique qui dépasse les inerties du système et les résistances structurelles pour faire se rejoindre les domaines du handicap et de l'insertion ; une politique qui encourage la créativité et qui responsabilise chacun au-delà du seul principe de subsidiarité sur le plan financier.

Les philanthropes n'en seront du reste que plus partants pour nous accompagner, ne s'engageant pas dans le comblement d'une exploitation déficitaire mais dans une vision entrepreneuriale habitée de nouveaux projets. Et à ce propos de recherche de fonds, soyons conscients que la capacité de récolte ne sera jamais la même pour tous, certaines missions appelant plus la sensibilité du donateur que d'autres.

INSOS Genève veut contribuer à cette politique :

En accentuant ses liens avec INSOS Suisse, assurant par exemple à son niveau une veille active sur le plan de l'évolution des assurances sociales et œuvrant comme courroie de transmission entre des enjeux nationaux et cantonaux.

En échangeant avec d'autres associations faitières, dans le domaine du social mais également de la santé ou de l'économie, comme la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire dont font partie plusieurs membres.

En développant ses axes stratégiques, fédérateurs et déclinés en objectifs clairs, actuellement en construction.

En consolidant et développant ses prestations, par exemple au travers du renforcement de sa représentativité sur le terrain de la formation.

Enfin, en renforçant cette nécessaire coordination entre ses membres afin de promouvoir l'intelligence collective et la créativité au service du bénéficiaire, mettant à profit les compétences reconnues des acteurs représentés.

A nous tous de trouver l'équilibre et de garder le sens !
Ensemble ! Quel excitant programme !

Jérôme Laederach
Président

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

LIENS AVEC INSOS SUISSE

P.-A. Uberti, directeur adjoint d'INSOS Suisse, a pris part à l'assemblée générale d'INSOS Genève en octobre 2014. A cette occasion il a présenté la nouvelle division des activités d'INSOS Suisse en 3 domaines principaux, soit le travail, la formation et le « cadre de vie ». INSOS Genève continue à œuvrer pour être un relais des préoccupations de la section cantonale au niveau national.

3 DÉCEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE DU HANDICAP

INSOS Genève a décidé de réitérer l'expérience menée en 2013 mais en y associant cette fois l'AGOEER, Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion.

Une invitation a ainsi été envoyée aux députés du Grand Conseil, ainsi qu'aux mairies des 45 communes genevoises afin de les convier à la visite d'une institution. 5 députés ont pris part à cette journée, ce qui représentait plus du double par rapport à l'année précédente. Ils ont ainsi pu participer aux activités quotidiennes des bénéficiaires et prendre connaissance des enjeux auxquels les institutions doivent faire face tous les jours. La démarche d'INSOS Genève a été très appréciée par nos politiques, qui ont pris du plaisir à cet échange.

Du côté des institutions, 9 d'entre elles se sont montrées intéressées à recevoir un député ou un maire.

Cet enthousiasme reflète la volonté d'INSOS Genève et de ses membres de soigner le lien avec le politique et d'être partie prenante dans l'évolution de la politique cantonale en matière de handicap.

STRUCTURATION DE L'ACTIVITÉ QUOTIDIENNE DU SECRÉTARIAT

2014 aura été l'année d'une réflexion de fond sur le fonctionnement d'INSOS Genève d'un point de vue opérationnel. Plusieurs activités du secrétariat ont été revues et optimisées. Un exemple en est la mise en place d'un Règlement des frais. C'est aussi une des premières étapes de la mise en place d'une gestion des risques pragmatique

de l'association. En 2015, le secrétariat va continuer à s'interroger sur la meilleure façon de gérer son activité quotidienne de façon efficiente, toujours dans l'idée de s'aménager du temps pour participer à certains projets de fond.

RÉFLEXION SUR LES AXES STRATÉGIQUES

Un important travail de brainstorming structuré a été entamé sous l'impulsion des membres du comité. 5 grandes thématiques ont été identifiées, ainsi que les actions à entreprendre pour les réaliser. Il s'agit d'un travail de longue haleine et qui continuera en 2015.

L'objectif est donner du sens à chaque activité, d'arriver à un fonctionnement plus dynamique avec des actions transversales. Les projets seront pilotés par les membres du comité en collaboration avec le secrétariat et partagés avec les institutions.

Ainsi, les 5 axes qu'INSOS Genève a déterminé sont :

1. Une représentation forte et régulière auprès du politique
2. Une collaboration constante avec le réseau extérieur (AGOEER, Fegems, OrTra) et faitier (INSOS Suisse)
3. Une promotion des prestations des institutions en faveur des personnes avec un handicap et une stratégie de communication solide
4. Une volonté de rester une plateforme de coordination inter-membres
5. Une force de proposition en matière de formation

EFFET DE NORIA

Dans le cadre de l'application par l'Etat d'un effet de Noria aux institutions subventionnées, INSOS Genève a demandé un avis de droit à une Etude d'avocats. L'AGOEER a été associée à cette démarche. Cet avis de droit a été diffusé aux membres et ses conclusions envoyées au Conseiller d'Etat Mauro Poggia.

La position d'INSOS Genève est de se situer dans une optique de dialogue constructif avec le politique, tout en restant ferme sur la défense des intérêts de ses membres.

FEGEMS

La secrétaire associative et la présidence ont rencontré Mme Geneviève Stücki, secrétaire générale de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems). De cette discussion sont ressortis trois axes sur lesquels nos deux faitières souhaitent échanger à l'avenir, soit les interactions avec le politique, certaines thématiques communes comme la formation, et l'échange de bonnes pratiques.

Par ailleurs la possibilité d'une rencontre annuelle entre l'AGOEER, la Fegems et INSOS Genève a été envisagée. Ces trois faitières étant soumises à une législation similaire, il est important pour elles de rester dans une dynamique d'échange.

Le secrétariat souhaite continuer à évoluer sur la voie de l'efficience, en collaborant avec toutes ses parties prenantes et ses partenaires pour s'enrichir des compétences de chacun. Avec le précieux soutien de son comité, la mise en place de projets porteurs sera poursuivie tout au long de 2015. En gardant à l'esprit qu'à travers la défense des intérêts de ses membres c'est le rôle de la personne en situation de handicap dans notre société qui est préservé.

Marina Vaucher
Secrétaire associative

4 / LES MANDATS DE REPRÉSENTATION INSOS GENÈVE

COMMISSION SANTÉ DE L'ORTRA SANTÉ-SOCIAL GENÈVE

La Commission s'est réunie à quatre reprises et il y a eu une assemblée générale.

Lors de chaque séance, les membres étudient les dossiers de candidature aux mandats d'experts, de chefs experts et de commissaires d'apprentissage ASA* et ASSC** . Force est de constater qu'il est encore difficile de trouver des commissaires ou des experts pour garantir aux stagiaires le suivi requis par leur programme de formation.

Une réflexion a été entamée autour d'un règlement des formations modulaires pour adultes ASA et ASSC. L'objectif est de valider les formations que les candidats ont suivies à l'OrTra et aussi de fournir aux employeurs un outil pertinent pour pouvoir évaluer ces profils métier.

Un guide méthodologique a également été mis sur pied. Il est en attente de validation par l'OFPC. Il sera ensuite accessible aux employeurs du Canton.

La Commission tire en outre la sonnette d'alarme quant à la pénurie à venir du nombre d'ASA. La formation au métier d'aide-soignant n'est en effet plus dispensée et dans le même temps il n'y a pas assez de candidats à celle d'ASA.

Les discussions ont finalement porté sur le manque de places de stages pour les filières ASA ou ASSC, notamment dans le milieu du handicap. INSOS Genève a un rôle important à jouer en sensibilisant ses membres à l'importance d'ouvrir des places de stage ou d'apprentissage. Ce afin que le réseau puisse bénéficier de professionnels formés et capables de travailler auprès de populations avec un handicap. C'est une réflexion qui sera poursuivie en 2015.

INSOS Genève va continuer à travailler à la valorisation de toutes ces filières de formation dans l'optique d'apporter sa pierre à l'édifice pour construire un solide réseau de professionnels pour une prise en charge optimale de la personne en situation de handicap.

Sandra Chollet

Représentante pour INSOS Genève
Responsable, résidence des Voirets,
Fondation Foyer Handicap

* ASA Aide en Soins et Accompagnement

** ASSC Assistant en Soins et Santé communautaire



COMMISSION STRATÉGIQUE DU DOMAINE DU SOCIAL 2013-2014

La Commission stratégique du domaine social est composée paritairement de membres employeurs et de membres employés, représentés par des syndicats et associations professionnelles. Les activités de la Commission concernent les domaines de la petite enfance, du handicap et de la personne âgée.

La Commission s'est réunie quatre fois au cours de cet exercice, deux modifications ont eu lieu durant cette période (départ de Mme Badin et changement de représentante de l'ACIPEG). Cette année encore le domaine social s'est fortement développé.

Dans le cadre de l'augmentation des offres de formation pour ASE*, Mme Dominique Badin a été engagée pour la mise en place du programme modulaire ASE.

La Commission a également eu le plaisir d'accueillir Mmes Samantha Feller et Denise Guerrand, nommées cheffes-expertes en septembre 2013, pour une entrée en fonction en décembre 2013, en remplacement de Madame Marlyse Durnat, cheffe-experte ASE depuis le début.

La Commission tient à remercier chaleureusement cette dernière pour tout son travail, pour la formation et le soutien donnés aux deux nouvelles cheffes-expertes. Nous nous réjouissons de leur arrivée qui a permis de poursuivre dans la continuité et en duo l'évaluation des dossiers de candidatures pour être expert-e ou commissaire dans le domaine Social.

Au terme de leur première année dans cette fonction, elles font part de suggestions pratiques pour améliorer leur mission, concernant notamment : les procédures et critères pour la nomination des expert-e-s, l'intérêt particulier porté pour les candidatures d'ASE, les interactions et les relations avec différents partenaires (l'OFPC, l'OrTra, l'Ecole d'ASE), la gestion des procédures de qualification qui représente 50 expert-e-s pour 90 candidat-e-s aux examens finaux (88 réussites et 2 échecs).

Sujets abordés et/ou traités :

- participation à la nomination de 7 expert-e-s aux examens et d'un commissaire
- intérêt pour l'enquête que Savoir Social va mener en 2015, sur le devenir des ASE
- suivi du dossier « Fonds social »
- participation à la révision de l'Ordonnance de formation ASE
- suivi du tableau d'équivalence ASE avec les diplômes suisses et français
- relais des préoccupations du terrain concernant les stages
- réflexion sur l'amélioration périodique de l'information transmise aux employeurs
- mise en place en 2014 de la formation modulaire en soirées et week-ends, afin de répondre aux besoins en formation pour adultes
- participation aux travaux des commissions spécifiques de l'OFPC et commissions de pôle.

La demande de formation d'ASE est en constante augmentation tant pour les adultes que pour les jeunes gens attirés par cette profession. Il est cependant toujours difficile pour ces derniers de trouver des places d'apprentissage. Ils-elles doivent souvent effectuer de longs stages chez les employeurs avant d'être engagés. Ceci a pour conséquence que les apprenti-e-s en dual sont relativement âgés et que les plus jeunes, sortant du cycle sont plutôt intégrés dans la filière plein temps de l'école.

Alain Collard

Représentant pour INSOS Genève
Directeur syndicat de Clair Bois-Pinchat

Blaise Ortega

Syndicat SPP/VPOD

* ASE Assistant socio-éducatif

COMMISSION ROMANDE DE LA FORMATION

La Commission romande s'est réunie à trois reprises. Des discussions ont eu lieu sur l'harmonisation concernant le CFC d'assistant/e socio-éducatif/ive. Le constat a été fait que les cantons s'appuient sur des modèles différents, ce qui a pour incidence de faire varier la qualité de cette formation.

La Commission romande a par ailleurs reçu des représentantes de la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR). La HETS-FR a lancé un projet d'étude qui a pour thème «Les professions de l'éducation sociale: quelle articulation dans la pratique? Regards croisés des professionnels et des directions des institutions du domaine du handicap en Suisse Romande».

Cette étude cherche à comprendre, sur la base de données empiriques, comment s'articulent et collaborent sur le terrain les différentes professions de l'éducation sociale, avec trois niveaux de formation: ASE, ES* et éducateurs/trices HES. L'étude a choisi de limiter son champ d'analyse aux institutions pour personnes avec handicap, comprenant des structures résidentielles, dans les cantons de Vaud et de Fribourg.

L'objectif est d'appréhender la manière dont s'organise la division du travail entre les équipes, comment celles-ci se constituent ainsi que la répartition des responsabilités entre les professionnels. Les résultats sont attendus pour l'automne 2015.

Enfin, Stéphane Girod, directeur de L'Association Romande pour le Perfectionnement du personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH) est venu présenter son école et le développement de son offre.

* ES Educateur spécialisé

La Commission romande a décidé de rejoindre la Commission Suisse pour lui permettre d'être active dans les dossiers à l'échelon national et faciliter ainsi la compatibilité des différentes filières de formations sociales. Une nouvelle élection des membres a été menée au niveau national. Les échanges dans cette Commission seront traduits pour garantir l'accès et la compréhension de tous.

Vincent Giroud, directeur de L'Essarde, institution de la Fondation Ensemble, sera désormais membre de cette commission nationale et représentera INSOS Genève, qui assure ainsi sa présence dans le milieu de la formation et auprès des écoles, avec toujours pour objectif de veiller à l'adéquation des connaissances des collaborateurs des différentes institutions avec les besoins des bénéficiaires. En 2015, INSOS Genève va continuer à identifier les formations pertinentes et à asseoir sa présence stratégique dans les différentes filières de formation de façon à être une force de proposition quant à leur contenu.

Laurent Bertrand

Membre du comité

Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes



5 / EXERCICE 2014

En ma qualité de trésorier de l'association INSOS Genève depuis le mois de juillet 2014, j'ai vérifié les comptes et les justificatifs de l'exercice 2014.

J'ai pu constater que les comptes étaient bien tenus et que tous les justificatifs étaient présents et corrects. L'ensemble des documents est disponible auprès du secrétariat d'INSOS Genève et je tiens à remercier Mmes Françoise Déruaz et Marina Vaucher pour leur travail.

Les comptes ont été audités par la fiduciaire SCF révision SA et le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.

Commentaires sur le compte d'exploitation :

- Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 71'652.-.
- À noter deux dépenses plus importantes par rapport à l'année précédente :
- Sur l'initiative du secrétariat, 1000 exemplaires de la Charte Amour, Sexualité et Handicap ont été imprimés. L'idée était de mutualiser l'impression et d'être ainsi en mesure de proposer ce document à nos membres à un prix attractif, soit au prix coûtant de CHF 5.-/pièce.
- Sur la problématique de l'Effet de Noria, INSOS a demandé un avis juridique, qui a ensuite été transmis aux membres. Les frais en ont été partagés avec l'AGOEER et se totalisent donc pour INSOS Genève à CHF 2'534.60.
- L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 803.15.

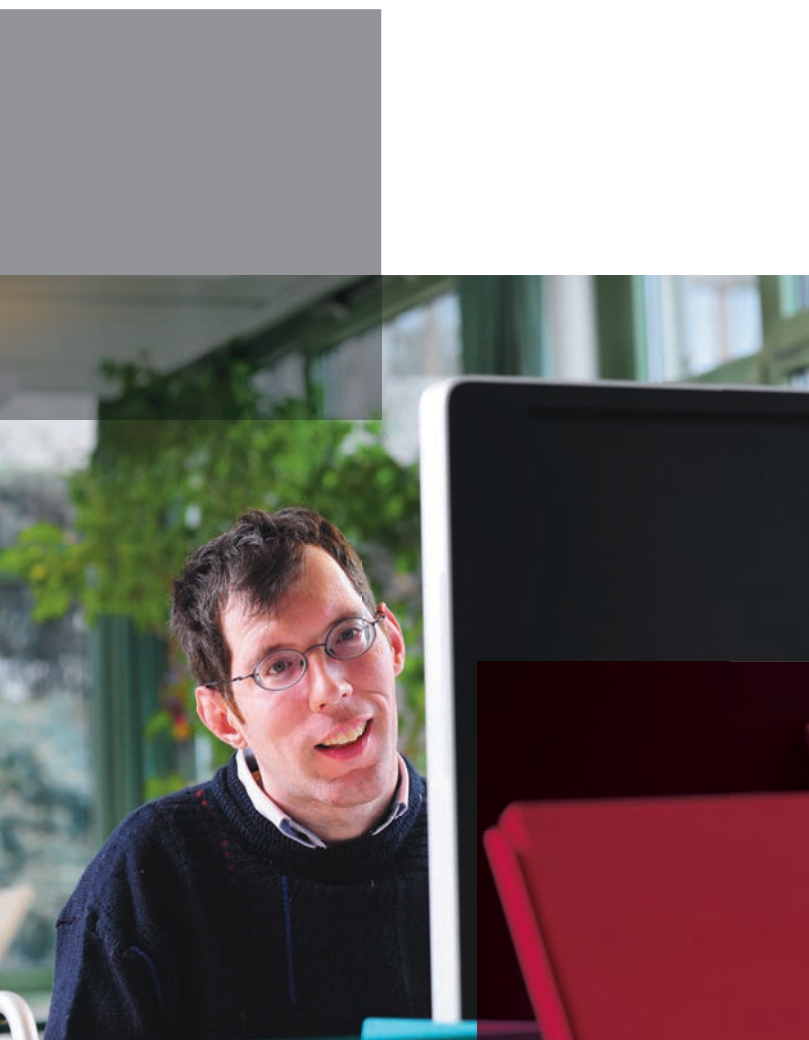
Commentaires sur le Bilan :

- Le montant des liquidités s'élève à CHF 188'532.64, en hausse de CHF 10'915.85.
- Le fonds affecté pour besoins urgents n'a pas été utilisé en 2014.
- Avec le report du résultat de l'exercice, les fonds propres s'élèvent à CHF 176'722.94 au 31 décembre 2014.

Pierre Coucourde

Trésorier

Directeur général de la Fondation Clair Bois



BILAN 2014

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2013

ACTIF (CHF)	31.12.2014	31.12.2013
Actif circulant		
CCP	188532.64	177340.14
Débiteurs	0.00	200.00
Impôt anticipé	0.00	79.65
	188'532.64	177'619.79
TOTAL DE L'ACTIF	188'532.64	177'619.79

PASSIF (CHF)	31.12.2014	31.12.2013
Fonds étrangers		
Provision sur débiteurs	0.00	200.00
Passifs transitoires	11'809.70	1'500.00
	11'809.40	1'700.00
Fonds propres		
Capital au 1 ^{er} janvier	75'919.79	60'683.04
Fonds affectés besoins urgents	100'000.00	100'000.00
Bénéfice de l'exercice	803.15	15'236.75
	176'722.94	175'919.79
TOTAL DU PASSIF	188'532.64	177'619.79

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2014

AVEC CHIFFRES COMPARATIFS 2013

	EXERCICE 2014	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
PRODUITS (CHF)	BUDGET	RÉALISÉ	RÉALISÉ
Cotisations des membres	71'000.00	71'652.00	71'633.30
Recettes vente brochure	0.00	1'175.00	0.00
Intérêts créanciers	0.00	77.05	85.15
	71'000.00	72'904.05	71'718.45
CHARGES (CHF)			
Forfait secrétariat	50'000.00	47'389.65	41'439.60
Loyer et charges	6'000.00	5'304.00	0.00
Honoraires fiduciaire	1'500.00	1'740.00	1'512.00
Honoraires juridiques	0.00	2'534.60	0.00
Frais de déplacement	1'000.00	151.80	560.50
Frais informatiques	2'000.00	2'961.50	683.35
Frais de port et CCP	0.00	278.00	0.00
Formation	500.00	750.00	0.00
Télécommunications	0.00	294.00	0.00
Imprimés liés aux prestations	0.00	5'000.00	0.00
Livres, revues, documentation	4'000.00	3'557.50	16'035.00
Frais association, assemblées	1'500.00	1'013.25	1'137.60
Cotisations	2'000.00	0.00	2'000.00
Prix INSOS	1'000.00	500.00	1'000.00
Frais divers	1'000.00	166.95	1'571.55
Provision sur débiteurs	0.00	0.00	200.00
Congrès INSOS CH	0.00	380.00	0.00
Frais exercices précédents	0.00	79.65	342.10
	70'500.00	72'100.90	56'481.70
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE			
	500.00	803.15	15'236.75

6 / MANDATS DE REPRÉSENTATION

ORTRA **Commission santé de l'OrTra**
Madame Sandra Chollet / Fondation Foyer Handicap

Commission sociale de l'OrTra
M. Alain Collard / Fondation Clair Bois

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'INTÉGRATION**

Laurent Bertrand / Fondation Aigues-Vertes

COMMISSION ROMANDE DE LA FORMATION

Laurent Bertrand / Fondation Aigues-Vertes

PERSPECTIVES POUR 2015

- INSOS Suisse, Commission « Cadre de vie »
Jean-Louis Roux / EPI
- INSOS Suisse, Commission « Travail »
Pierre Coucourde / Fondation Clair Bois
- INSOS Suisse, Commission « Formation »
Vincent Giroud / Fondation Ensemble





INSOS GENÈVE

4, rue de la Maladière
1205 Genève
T +41 (0)22 810 32 85
ge-secretariat@insos.ch
www.insos-geneve.ch

INSOS SUISSE

Zieglerstrasse 53
3000 Berne 14
T 031 385 33 00
F 031 385 33 22
info@insos.ch
www.insos.ch



Association cantonale des institutions
pour personnes avec handicap